



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : inspection générale des finances

Question écrite n° 27781

## Texte de la question

M. Michel Voisin demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui communiquer les éléments statistiques concernant l'inspection générale des finances. Il souhaiterait notamment connaître, par grades, les effectifs budgétaires de l'inspection et les effectifs réels. Par ailleurs, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui communiquer, toujours par grades, les effectifs placés en disponibilité, faisant l'objet d'un détachement ou d'une position hors cadre.

## Texte de la réponse

L'effectif budgétaire du corps de l'inspection générale des finances s'établit à 110 emplois (32 inspecteurs généraux et 78 inspecteurs des finances). Au 1er mars 1999, l'effectif réel s'établissait à 86 personnes (34 inspecteurs généraux et 52 inspecteurs des finances, dont 3 fonctionnaires en mobilité). A la même date, on démontrait : 50 personnes en position de détachement (18 inspecteurs généraux et 32 inspecteurs des finances) ; 63 personnes en position de disponibilité (21 inspecteurs généraux et 42 inspecteurs des finances) ; 8 personnes en position hors cadres (7 inspecteurs généraux et 1 inspecteur des finances). On notera enfin que les données chiffrées relatives aux effectifs de l'inspection générale des finances, détaillés par grades et par position statutaire, sont fournis chaque année aux commissions des assemblées dans le cadre des réponses aux questionnaires parlementaires établis pour l'examen du projet de loi de finances.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27781

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 avril 1999, page 1972

**Réponse publiée le :** 31 mai 1999, page 3292